

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



16167538

ide

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

25 -11- 2016

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TOURNAI

N° d'entreprise : **0401.240.104**

Dénomination

(en entier) : **LA FRATERNELLE**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société coopérative à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Rue de Menin, 20 C13 - 7700 Mouscron**

Objet de l'acte : Renouvellement du mandat des administrateurs

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2016, il a été décidé, à l'unanimité des voix, de renommer comme administrateurs :

- Monsieur Willy VANMARCKE, domicilié Avenue Comte Basta, 34 à 7700 Mouscron
- Monsieur Jean-Pierre PERDIEU, domicilié Rue de la Fontaine Bleue, 102 à 7700 Mouscron
- Monsieur Roland VERBEKE, domicilié Impasse de la Frontière, 10 à 7712 Herseaux
- Madame Michèle DELANNOY, domiciliée Clos de la Quièvre, 44 à 7712 Herseaux
- Monsierru Francis DESAILLY, domicilié Clos Bougainvillés, 16 à 7700 Mouscron
- Monsieur Johny LABIE, domicilié Rue de la Cabocherie, 80 à 7711 Dottignies
- Madame Monique VANDERLINDEN, domiciliée Rue d'Iseghem, 132/5 à 7700 Mouscron
- Monsieur Sébastien CHOQUET, domicilié rue du Hameau, 19 à 7950 Ladeuze
- Monsieur Frédéric NAESSENS, domicilié rue Henri Gadenne, 7 à 7700 Mouscron
- l'ASBL Maison de la Solidarité de Wallonie Picarde (BCE 0414.101.908), ayant son siège social Rue du Fort, 48 à 7800 Ath, représentée par Monsieur Frédéric NAESSENS
- l'ASBL Centrale de Services à Domicile de Wallonie Picarde (BCE 0459.420.011), ayant son siège social Rue du Val, 2 à 7700 Mouscron, représentée par Monsieur Sébastien CHOQUET
- l'ASBL Amitié, Loisirs et Sports d'Herseaux (BCE 0432.026.122), ayant son siège social Chaussée des Ballons, 444 à 7712 Herseaux, représentée par Monsieur Guy HOVELAQUE

Aussi le Conseil d'administration s'est réuni et a décidé de renommer, à l'unanimité des voix, Monsieur Willy VANMARCKE comme Président du Conseil d'administration.

Le mandat des administrateurs sera non rémunéré.

Leur mandat prend cours ce jour pour une durée déterminée de six ans. Leur mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2022.

VANMARCKE Willy,
Président du Conseil d'administration

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/12/2016 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).